

Le temps d'une réflexion s'impose

Il y a cinq ans, le maire Roger Landry proposait aux Prévostois de créer une régie de police intermunicipale afin de satisfaire aux conditions de la Loi de police et de remplacer la Sûreté du Québec qui, jusqu'alors, faisait régner l'ordre sur le territoire prévostois.

- Un commentaire de Gilles Pilon

La proposition du maire Landry et des maires Boyer de Sainte-Anne des lacs et Raymond de Piedmont consistait en une structure simple, modeste et efficace dont l'action serait axée sur le concept de «police communautaire».

Le corps de police proposé compterait six policiers pa-

trouilleurs, un enquêteur, un chef et deux employés civils. Le strict minimum pour éviter les coûts importants qu'impliquent les supersstructures.

Cinq ans plus tard, la Régie de police de la Rivière du Nord compte une vingtaine de policiers permanents, plusieurs officiers, un nombre indéterminé de policiers sur-

numéraires, une dizaine de répartiteurs et employés cléricaux et commande un budget de près de 2,4 millions \$ par année.

Avant Noël, nous apprenions de la bouche du chef de police par intérim que la Régie avait décidé de grandir au point de desservir 13 villes des Laurentides et d'embaucher 65 employés réguliers.

Qu'est-il advenu de ce corps de police, efficace, modeste et simple aux méthodes «communautaires» que nous avaient promis les élus municipaux de l'époque? La grenouille est-elle en train de devenir bœuf! La population a-t-elle été consultée pour mener une telle opération?

Notre corps de police est-il en mesure de faire la police dans treize municipalités de la région? Les officiers de la Régie de police sont-ils capables et suffisamment compétents pour mener un tel corps de police? La population de Prévost veut-elle d'un tel corps de police?

Profits!

L'ex-maire de Prévost, déclarait qu'on «allait faire des profits avec la police». L'actuel chef soutient que son nouveau corps de police va permettre des économies d'échelle et réduire la facture de la police.

Tous les arguments de ces personnes semblent d'abord être d'ordre économique, aucun d'entre eux n'intervient sur la question de la qualité du service à donner à la population et sur le fait qu'il faudrait demander l'avis de la population sur la question.

Problèmes

Depuis le début des opérations il y a quatre ans, la Régie de police de la Rivière du Nord a été dirigée par quatre chefs. Quatre chefs en quatre ans pour une jeune organisation policière c'est beaucoup, ça crée de l'instabilité, de la discontinuité dans l'évolution du service et une certaine anarchie qui finit par avoir des conséquences sur les services rendus à la population.

Trois de ces chefs ont mené d'autres activités durant leur mandat. Le premier a trouvé le temps, durant son mandat de mettre sur pied une autre régie de police, qu'il est d'ailleurs allé diriger peu de temps après.

Le deuxième était si impliqué à l'extérieur qu'il a été prêté par la Régie au Ministère de la sécurité publique pour exécuter plusieurs mandats.

Le troisième qui devait assurer l'intérim du deuxième, se promène depuis l'été dans la région pour solliciter l'adhésion de nouvelles villes à notre corps de police. Il dirige aussi, à temps partiel, le corps de police de Sainte-Adèle depuis quelques mois.

Curieux que ces trois chefs aient eu le temps de créer ou de diriger d'autres corps de police pendant qu'ils travaillaient à Prévost!

Y aurait-il trop de policiers à la Régie de police de la rivière du Nord?

Choc des cultures

Plusieurs citoyens ont manifesté leur insatisfaction face au fonctionnement du service de police. Plusieurs ont voulu

questionner les méthodes policières et certaines décisions prises dans le cadre de la gestion des enquêtes, mais à chaque fois la direction de la police a refusé d'écouter renvoyant les plaignants au Comité de déontologie policière.

Par ailleurs, certains policiers, surtout les plus jeunes se plaignent, sous le manteau, d'être confrontés aux pratiques des «vieux policiers retraités de la S. Q.» qui leur imposent une vision du travail policier qui correspond mal à la réalité de la police communautaire. Encore-là, la direction nie et balaie les problèmes sous le tapis.

Il est inquiétant de voir la direction du corps de police se lancer dans une expansion régionale alors qu'elle n'a pas su régler ses problèmes dans sa propre cour.

La démarche inquiète encore plus lorsqu'on entend le chef de police déclarer qu'il n'a aucun supérieur hiérarchique.

Nos maires, sans le vouloir et sans le savoir, auraient-ils créé un monstre que personne ne peut contrôler, que personne ne peut raisonner, que personne ne peut rappeler à l'ordre.

Après quatre ans, il est peut-être temps de faire un premier bilan et d'examiner le fonctionnement de notre corps policier avant de songer à exporter nos pratiques policières.

Messieurs les maires, il est peut-être temps de consulter la population sur le fonctionnement de notre police qui devait être «communautaire».

Invitation

Vous œuvrez dans un organisme à caractère social qui offre des services à la population prévostois? Vous connaissez un tel organisme et vous croyez qu'il serait bénéfique que la population soit mise au courant de son existence?

Communiquez avec l'équipe du Journal pour le laisser savoir. Nous tenterons d'inclure dans chacune de nos parutions le profil de l'un de ces organismes. Qui sait, peut-être que certains de nos concitoyens, aux prises avec des difficultés, souffrent en silence et dans l'isolement faute de savoir qu'il existe, tout près de chez nous, un organisme où trouver soutien et réconfort.

Dans la même veine, vous avez des suggestions

ou des idées pour que votre journal se fasse le promoteur des valeurs qui soutiennent le contrat social qui nous unit, qu'il soit un lieu d'échanges et de collaborations? Osez les mettre à profit pour la collectivité. Cela pourrait donner une saveur fort agréable à votre journal.

Le Journal de Prévost/Affaires sociales
1272, rue de la Traverse
Courriel:

jdeprevost@yahoo.ca
Tél.: 450 224-2105

Vous voulez faire paraître une annonce

PUBLICITÉ

Format	nbre. l. ag.	Pouces	Prix noir et blanc	Prix Page Une	Prix* 2 couleurs
Petite annonce	15 l. ag.	1 1/16 x 1 1/16	15 ^{\$}	25 ^{\$}	20 ^{\$}
Carte d'affaires	25 l. ag.	1 1/16 x 1 3/16	25 ^{\$}	40 ^{\$}	33 ^{\$}
Bandeau	125 l. ag.	10 1/16 x 1 3/16	105 ^{\$}	160 ^{\$}	137 ^{\$}
1 colonne	182 l. ag.	1 1/16 x 13	145 ^{\$}	—	189 ^{\$}
2 colonnes	364 l. ag.	3 15/16 x 13	235 ^{\$}	—	306 ^{\$}
Une annonce	50 l. ag.	1 1/16 x 3 9/16	50 ^{\$}	75 ^{\$}	65 ^{\$}
Une annonce	100 l. ag.	1 1/16 x 7 2/16	85 ^{\$}	130 ^{\$}	111 ^{\$}
Une annonce	200 l. ag.	3 15/16 x 7 2/16	160 ^{\$}	—	208 ^{\$}
1/4 de page	225 l. ag.	5 15/16 x 5 9/16	165 ^{\$}	—	215 ^{\$}
1/3 de page	300 l. ag.	10 1/16 x 4 5/16	210 ^{\$}	—	273 ^{\$}
1/2 de page	450 l. ag.	10 1/16 x 6 7/16	290 ^{\$}	—	377 ^{\$}
Pleine page	900 l. ag.	10 1/16 x 13	490 ^{\$}	—	644 ^{\$}



Date limite pour réserver : 7 jours avant la date de l'édition (11 février)

Tarifs spéciaux pour un contrat de trois parutions et plus.

* Ce prix correspond aux pages du centre. Calculez 40% de plus que le prix N&B pour la dernière page.

ANNONCES CLASSÉES

15 mots et moins 5^{\$}
Mots supplémentaires 30^{\$}

Date limite pour nous faire parvenir votre petite annonce : 7 jours avant la date de l'édition (11 février)

Journal de Prévost

Mission :

Le Journal de Prévost est né du besoin exprimé par un grand nombre de citoyens, de se doter d'un journal non partisan, au service de l'information générale et communautaire. Société sans but lucratif, il est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité.

Les Éditions Prévostaises ont choisi la gare, symbole de l'activité communautaire, comme quartier général du Journal de Prévost.

AVIS :

Outre la publication exceptionnelle d'un éditorial, les articles sont la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent d'aucune façon le Journal de Prévost.

Tous les textes (article, opinion, annonce d'événements ou communiqué), doivent être accompagnés du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur.

Les Éditions Prévostaises
1272, rue de la Traverse
Prévost, Qc, J0R 1T0
Tél.: 450-224-2105
Télec.: 450-224-2105 (sur demande)
Courriel: jdeprevost@yahoo.ca

Éditeur :

Gilles Pilon
gilles.pilon2@sympatico.ca

Rédacteur en chef :

Jean Laurin
jean.laurin@videotron.ca

Directeur technique :

Michel Fortier

Revision des textes :

Ginette Burquel et Jean-Claude Côté

Infographie :

Carole Bouchard

Imprimeurs :

Payette & Simms, St-Lambert

Tirage : 4000 exemplaires

Distribution : Poste Canada

Dépôt légal :

- Bibliothèque nationale du Québec
- Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1496-2497 Journal de Prévost